



Code de Transparence

LYXOR Gamme de Fonds Fixed Income

Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF

Lyxor Green Bond Indiciel

Sommaire

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2.	Données générales sur la société de gestion.....	4
	2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.....	4
	2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion.....	5
	2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	5
	2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	7
	2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	7
	2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion.....	8
	2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	10
	2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	11
	2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	11
	2.10..... Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	12
3.	Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence.....	13
	3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?	13
	3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?	14
	3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	15
	3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	16
	3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?	16
	3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	17
4.	Processus de gestion	18
	4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	18
	4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	20
	4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	20

4.4.	Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	20
	Les entreprises de ces véhicules d'investissement reçoivent une notation approfondie de leur management des risques ESG au moins une fois par année.	
	Error! Bookmark not defined.	
	Le processus de gestion n'a pas été modifié au cours des douze derniers mois.	
	Error! Bookmark not defined.	
4.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	20
4.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?.....	20
4.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	20
4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?.....	21
5.	Contrôles ESG.....	21
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?	21
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	22
6.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?	22
6.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?	23
6.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	26
6.4.	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	27

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Le présent code de transparence s'applique au fonds Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF, et à son nourricier Lyxor Green Bond Indiciel.

Fonds	Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF Lyxor Green Bond Indiciel
Stratégie dominante et complémentaires	<input checked="" type="checkbox"/> Thématiques ISR
Classes d'actifs	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations d'entreprises européennes de qualité Investment Grade libellés en euros <input checked="" type="checkbox"/> Obligations d'entreprises américaines de qualité Investment Grade libellés en Dollar (USD)
Exclusions appliquées par les fonds	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Sanctions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Projets non éligibles au label GreenFin ou projets controversés
Encours (au 31/03/2021) en millions d'euros	Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF: 552.47 Lyxor Green Bond Indiciel : Lancement à venir
Label	Label Greenfin
Liens vers les documents relatifs au fonds	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Rapport d'impact - Présentations diverses Sont disponibles sur le site http://www.lyxoretf.fr/fr

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

La société de gestion en charge des fonds est :

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT SAS
17 Cours Valmy

Celle-ci appartient au Groupe LYXOR Asset Management ("LYXOR ") fondé en 1998, composé notamment de deux sociétés françaises¹ (1)(2), filiales du groupe Société Générale. LYXOR compte 600 professionnels à travers le monde gérant et conseillant €148,3Mds d'actifs à la fin mars 2020.

- (1) LYXOR Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP98019.
- (2) LYXOR International Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP04024.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

LYXOR est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (www.unpri.org) depuis 2014 et s'est engagé à respecter ces principes :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement ;
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux participations dans lesquelles LYXOR investit de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
- Rendre compte des activités et des progrès de LYXOR dans l'application des PRI.

En 2019, LYXOR a rempli ses obligations de Reporting aux UNPRI en indiquant ses pratiques en matière d'investissement responsable et a obtenu la **note « A+ » en Stratégie et Gouvernance**.

Les pages de notre site internet dédiées à l'investissement responsable sont disponibles au lien suivant : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

Nous expliquons plus en détail ci-dessous les principes qui structurent la démarche d'investisseur responsable de LYXOR.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

LYXOR possède une politique liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette politique présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation pour intégrer les questions ESG dans ses différentes solutions d'investissement et ces principaux objectifs sont :

- Prendre en compte les risques et les opportunités résultant de l'analyse extra-financière des entreprises ;

¹ Le Groupe LYXOR comprend également des sociétés étrangères.

- Investir pour avoir un impact positif sur l'intégration sociale, environnementale et de la gouvernance des entreprises ;
- Influencer les entreprises pour qu'elles adoptent des pratiques plus durables.

La Politique d'investissement responsable est disponible en accès public sur le site Internet de LYXOR.

<http://www.LYXOR.com/fr/nous-connaître/gouvernance/investissement-socialement-responsable/>

LYXOR applique les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) à travers :

- Des solutions d'investissement de gestion passive, notamment dans des indices ETF thématiques et de sélection ESG (obligations vertes, eau propre et assainissement, énergie abordable et propre, égalité entre les hommes et les femmes, ESG Trend & Leaders) ainsi qu'au travers de sa gestion active (actions Large Cap européennes, dette privée de PME/ETI non coté) ;
- Le vote et l'engagement ;
- La mise à disposition de capacités d'évaluation des risques ESG et Climat ainsi qu'un reporting sur ces enjeux : conformément à l'article 173 (D 533-16) de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte, LYXOR inclut également un rapport ESG dans les rapports annuels des fonds concernés ;
- La diffusion de sa politique ISR, politique de vote, rapports de vote (ainsi que le détail des votes par assemblée générale) et rapport sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur son site Web : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable> ;
- La participation active à plusieurs groupes de travail au niveau français et européen ainsi qu'à des initiatives collectives.

Convaincu des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels la société civile doit faire face, LYXOR a défini – dans le prolongement de sa démarche d'investisseur responsable et en ligne avec son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies – une politique d'engagement actionnarial attachée aux titres détenus par les OPC (FIA et OPCVM) dont elle assure la gestion.

Cette politique d'engagement actionnarial se traduit par deux axes complémentaires : **une politique d'engagement** ; et **une politique d'exercice de ses droits de vote**, répondant ainsi aux obligations fiduciaires à l'égard des clients de LYXOR.

La politique de vote tient compte des articles 319-21 à 319-23 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les politiques de vote des sociétés de gestion, ainsi que des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association française de la gestion financière (AFG).

Cette **politique est revue annuellement** afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année. La politique de vote de LYXOR est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche d'investisseur socialement responsable (ISR).

LYXOR est également convaincu qu'une bonne gouvernance d'entreprise doit se traduire à long terme par une **amélioration de la performance de l'entreprise** et donc de la valeur actionnariale. En exerçant ses droits de vote, LYXOR peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le

compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Nos **pilliers d'une bonne gouvernance** d'entreprise sont les suivants :

- Protection des intérêts à long terme et des droits des actionnaires, ce qui passe par la défense du principe « une action, une voix » qui veut que les droits de vote des actionnaires soient directement proportionnels à la détention au capital d'une entreprise
- Indépendance et diversité des conseils d'administration afin d'éviter les conflits d'intérêts et de favoriser une efficacité et une efficience optimales des conseils d'administration
- Equilibre de la structure financière de l'entreprise lui permettant à la fois de disposer des conditions essentielles au déploiement de sa stratégie tout en préservant la position de l'actionnaire
- Rémunération juste et transparente des dirigeants, alignée sur la performance de l'entreprise
- Qualité et intégrité des informations financières et de leur communication aux actionnaires
- Prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale dans le fonctionnement de l'entreprise au bénéfice de cette dernière, de ses actionnaires et autres parties prenantes.

Les politiques de dialogue et vote de LYXOR sont disponibles sur le site de LYXOR.com (cf section 6.4).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La prise en compte des critères ESG est basée sur la conviction que l'analyse extra-financière participe à la création de la valeur et à la pérennité des revenus de l'entreprise, cette approche enrichit le travail de sélection et contribue à la robustesse du processus de gestion.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin de réaliser une **évaluation ESG & Climat (incluant l'empreinte carbone)** des véhicules d'investissement. L'ensemble des indicateurs calculés par LYXOR utilise une base de données ESG émetteurs d'un fournisseur externe de données extra financières, actuellement MSCI ESG Research.

Cette évaluation des risques ESG & Climat des portefeuilles permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en portefeuille.

Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci. De plus, pour un gestionnaire d'actifs / un propriétaire d'actifs, la réglementation exige que nous soyons plus **transparents** quant à notre intégration ESG dans nos processus d'investissement et que nous puissions développer une véritable stratégie en matière de finance durable.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

LYXOR dispose depuis 2015 d'une équipe ISR dédiée basée à Paris, qui est en charge du développement et de l'application de la politique ISR, centralise l'ensemble des sujets liés à l'ESG/ISR, et représente LYXOR dans le processus de diligence.

Les missions couvertes par l'équipe ISR LYXOR sont entre autres :

- La détermination de la stratégie ESG du Groupe LYXOR,
- Une **activité de politique d'engagement actionnarial** qui se traduit par deux axes complémentaires : une politique de d'engagement entre LYXOR et les entreprises dont elle est actionnaire ; et une politique d'exercice de ses droits de vote, répondant ainsi aux obligations fiduciaires à l'égard des clients de LYXOR ;
- L'intégration des enjeux ESG dans les solutions d'investissement.
- **L'évaluation des risques ESG et Climat au niveau des portefeuilles** et sa mise à disposition aux clients. En outre l'équipe ISR réalise des analyses ESG complémentaires, que ce soit au travers d'une expertise sur l'intégration ESG appliquée aux entreprises non-cotées (de type PME/ETI) ainsi qu'au travers d'une expertise liée aux Green Bonds ;
- L'équipe ISR de LYXOR organise plusieurs **sessions de formation en interne** sur le thème de l'Investissement Responsable. Ces sessions ont été mises en place afin de former l'ensemble des collaborateurs aux thématiques du développement durable, des défis et nouvelles opportunités qui se présentent, ainsi qu'aux solutions offertes par LYXOR pour répondre à ces enjeux. Ces sessions sont ouvertes à tous les employés de LYXOR.
- En outre, l'équipe ISR dispose de **plusieurs relais en interne**, en particulier au sein des équipes de gestion des fonds, des ventes, du marketing, du responsable de la gamme de produits et des risques, permettant ainsi de collaborer et d'intégrer les sujets extra-financiers dans l'ensemble des activités de Lyxor ;
- **L'accompagnement des clients** dans l'intégration ESG et Climat au sein de leurs investissements ;
- L'accompagnement des forces de ventes vis-à-vis des clients de LYXOR ;
- L'adéquation réglementaire

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe ISR est sous la responsabilité de Florent DEIXONNE et intégrée au Secrétariat Général. Le responsable de l'équipe ISR rapporte directement :

- Chaque semaine, au secrétaire général de LYXOR, membre du comité exécutif de LYXOR.
- Biennuellement, au comité exécutif de LYXOR, y compris le DG de LYXOR, sur ses activités et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable.

L'équipe ISR compte 7 membres (professionnels de l'IR) dont quatre analystes ISR et un(e) stagiaire :

- Deux analystes experts en gouvernance d'entreprise en charge de développer les activités d'engagement et de vote,
- Un analyste ESG expert en intégration ESG au sein des processus d'investissement et engagement auprès des petites et moyennes entreprises,
- Une analyste ESG en charge de l'évaluation des risques ESG et Climat
- Une analyste climat.

Biographie des membres de l'équipe

Florent Deixonne, Responsable de l'équipe Investissement Socialement Responsable de LYXOR

Florent a 16 ans d'expérience dans le secteur de la gestion d'actifs, dont 13 ans au sein du groupe Société Générale. Depuis 2014, Florent dirige l'équipe Investissement Socialement Responsable chez Lyxor. Pendant 6 ans, il a été responsable des risques, en charge de l'analyse et de la validation des nouveaux produits pour LYXOR dans le monde. Auparavant, il a occupé le poste de gérant de fonds structurés pendant 5 ans au sein de l'équipe de gestion en assurances de portefeuilles. Auparavant, il a été analyste quantitatif pendant 2 ans chez AXA Investment Managers.

Il est diplômé de l'École spéciale de mécanique et d'électricité (2003) et de HEC en finance internationale (2004).

Sandra Martin, Analyste ISR, risques ESG et climatiques

Sandra occupe le poste d'analyste ISR chez LYXOR depuis avril 2016. Elle possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur financier, dont 13 ans chez LYXOR et 10 ans chez SG CIB. Elle a rejoint LYXOR en 2008 en tant que membre de l'équipe Organisation. Elle était en charge des projets de révision de processus et de régulation (EMIR / DFA, MAR...). Avant de rejoindre LYXOR, elle était responsable de la gestion des données de marché actions et produits dérivés au sein du département résultat de Natixis. Elle est diplômée en finance de l'Université Paris 2 - Panthéon Assas.

Déborah Slama Yomtob, Analyste ISR, Gouvernance et Actionnariat Actif

Déborah a une expérience de 10 ans en gouvernance d'entreprise. Avant de rejoindre LYXOR en 2018, elle a passé 2 ans chez Capitalcom, une société de conseil en finance durable, après avoir débuté sa carrière chez Proxinvest (2011 à 2016), une société de conseil sur la politique de vote des investisseurs. Elle est diplômée en finance d'entreprise de l'Ecole Supérieure de Gestion.

Paul Marouzé, Analyste ISR, Gouvernance et Actionnariat Actif

Paul a 4 ans d'expérience dans l'analyse ESG, et a rejoint LYXOR en avril 2020. Précédemment, il a passé 3 ans chez Phitrust à travailler sur différentes campagnes de gouvernance. Il a commencé sa carrière chez Natixis en 2016 dans l'équipe de recherche ISR. Il a étudié l'économie et les sciences politiques à l'université Concordia, à Montréal, et a un master en microfinance et économie du développement à l'UAM à Madrid. Paul est membre de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et est candidat au CIIA (Certified International Investment Analyst).

Mouad Haddioui, Analyste ISR, Produits et Intégration ESG

Mouad a 4 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement responsable, et a rejoint LYXOR en avril 2020. Avant cela, il était consultant senior chez Sustainalytics depuis 2019, où il aidait ses clients à intégrer les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Précédemment, il a passé 3 ans chez Allianz IM en tant qu'analyste ESG et risques, où il a aidé l'entité à mettre en place une stratégie ISR globale. Il a commencé sa carrière en analyse et recherche quantitative chez Merrill Lynch. Mouad a étudié l'ingénierie statistique et est diplômé d'un master en gestion des risques de Arts et Métiers ParisTech.

Tuyen Doan, Analyste Climat

Tuyen a 7 ans d'expérience en conseil en stratégie et management, dont 2 années sur les sujets environnementaux et sociaux. Elle a rejoint LYXOR en Janvier 2021. Précédemment, elle faisait partie de l'entité de conseil interne du Groupe Société Générale, et a contribué au développement de dispositifs de gestion de risques environnementaux et sociaux pour des business units, et à la définition d'une méthodologie d'alignement climat. Elle est diplômée de l'école d'ingénieur française Arts et Métiers ParisTech.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

LYXOR participe à des discussions menées au niveau national et européen, au sein d'associations professionnelles (AFG, PRI) via des groupes de travail dédiés à l'Investissement Responsable. LYXOR est membre des comités techniques de l'AFG :

- Commission de Finance Internationale
- Investissement Responsable
- Gouvernance d'entreprise afin de contribuer à diffuser les bonnes pratiques de gouvernance parmi les membres de l'AFG.

Au sein de ces instances, LYXOR a notamment participé aux recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise de 2019. LYXOR s'est aussi joint au papier de recommandations qui vise à alimenter l'initiative lancée fin 2018 par la Commission pour harmoniser les benchmarks comprenant des émetteurs bas-carbone. Un rapport a ensuite été publié sur la méthodologie du benchmark bas-carbone en 2019. LYXOR est également contributeur du papier de recherche des PRI intitulé « Spotlight on responsible investment in Private Debt ». Enfin, LYXOR a aidé à l'élaboration d'un guide professionnel relatif à la sortie du charbon.

Ces comités techniques et groupes de travail alimentent les travaux des commissions, du conseil d'administration et du comité stratégique de l'AFG. Ils servent de "Think Tank" pour la profession.

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principes For Responsible Investment	<input checked="" type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (au niveau du Groupe société générale, carbone)	<input checked="" type="checkbox"/> Charte égalité professionnelle des Nations Unies et Charte Entreprises et Handicap de l'OIT (au	<input checked="" type="checkbox"/> AFG (comité de gouvernance)

<input checked="" type="checkbox"/> AFG (comité Investissement responsable) <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA RI WG	<input checked="" type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input checked="" type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input checked="" type="checkbox"/> Climate Action 100+	niveau du Groupe société générale...	
--	--	--------------------------------------	--

En outre, LYXOR assure la promotion de l'Investissement Responsable en externe, en participant à divers événements. Par exemple, LYXOR a eu l'occasion de participer à un événement organisé par la Cliff (Association française des professionnels de la communication financière) intitulé "Ce qu'un IR doit comprendre des fonds passifs". À cette occasion, LYXOR a pu montrer à de nombreux émetteurs comment les questions ESG étaient intégrées au sien de la gestion passive et en particulier comment les gestionnaires passifs se révèlent être des actionnaires actifs.

LYXOR diffuse également des tutoriels sur les thèmes de l'ESG et de l'Investissement Responsable. Vous trouverez les deux dernières vidéos sur les liens suivants :

<https://www.LYXOR.com/en/LYXOR-minute-vote-and-engagement>

<https://www.newsmanagers.com/fr/analyses/le-gerant-passif-ne-peut-pas-passer-cote-de-son-droit-de-vote>

En 2019, 5 interventions ont été organisés autour des problématiques de gouvernance, y compris l'engagement actionnarial, impliquant environ 80 personnes (employés ou clients de LYXOR).

De plus, le responsable de l'équipe ISR a réalisé deux interventions sur les sujets de gouvernance, dont l'engagement actionnarial à des clients de LYXOR et à certaines des équipes de LYXOR (CRM, ventes, marketing) avec 60 participants.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 mars 2021, près de 82% des encours sous gestion de LYXOR sont couverts par une approche ESG, ce qui représente près de 126md€.

A ce jour, l'approche ESG de LYXOR intègre les catégories suivantes :

- Exclusion (Politique Défense, Charbon thermique, Tabac et/ou Normative)
- Fonds à Investissement thématique
- Fonds à Sélection ESG
- Engagement actionnarial
- Fonds à impact

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Approche ESG	AUM (as of 31/3/2021)	% AUM
Intégration ESG	9	6%
Sélection ESG	4	3%
Thématique	4	3%
Impact	0.3	0.2%
Total (*)	17	11%
Engagement (**)	29	19%
Exclusions seules	80	52%
Total final	126	82%

(*) Ces AUM comprennent les véhicules d'investissement Lyxor mettant en œuvre les approches ESG suivantes : Intégration ESG, Sélection ESG, Thématique ESG et Impact, soit 17 Mds€. A cette date, 8 Mds de ces actifs sous gestion sont alignés sur les articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

(**) double comptage

Certaines stratégies de gestion ne prennent pas en compte explicitement les critères ESG liées soit à : (i) processus des gestion spécifiques (systématiques et quantitatifs, fonds de fonds, réplcation d'indices, ...), (ii) « des contraintes juridiques et/ou commerciales ».

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

La gamme de fonds LYXOR couverts par une approche ESG comprend entre autres :

Fonds	Classe d'actif	Stratégie ESG	Label
LYXOR UCITS ETF New Energy	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF World Water	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF Green Bond	Obligation	Fonds thématique	Greenfin
LYXOR UCITS ETF Green Bond ESG Screened	Obligation	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF Global Gender Equality	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI World Climate Change	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI Europe Climate Change	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI USA Climate Change	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI EM Climate Change	Action	Fonds thématique	
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI World ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI Europe ESG Leaders	Action	Sélection ESG	Label ISR
LYXOR UCITS ETF MSCI Emerging ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG	

LYXOR Globale Aktien Dividende & Nachhaltigkeit	Action	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF Euro Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF \$ Floating Rate Note	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF ESG Euro Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF Euro Corporate Bond Ex Financials	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF ESG USD Corporate Bond	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF ESG Euro High Yield	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF ESG USD High Yield	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR UCITS ETF Global High Yield Sustainable Exposure	Obligation	Sélection ESG	
LYXOR FRR DETTE PRIVEE France	Dettes privées	Sélection ESG	
LYXOR SEB IMPACT MULTI STRATEGY FUND	Diversifié	Investissement à impact	

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?

Premier ETF lancé sur les Green Bonds en février 2017 et répliquant l'indice de référence Solactive Green Bond EUR USD IG, le **LYXOR UCITS ETF Green Bond** est investi dans des obligations vertes de qualité Investment Grade libellées en euros et dollars américains. Ces obligations sont émises par des émetteurs supranationaux, gouvernements, collectivités publiques, entreprises, banques et banques de développement pour financer des projets ou actifs présentant un bénéfice pour l'environnement dans des domaines variés comme les énergies propres, l'efficacité énergétique des constructions, les transports ou l'eau. Les obligations vertes éligibles à l'indice sont approuvées de façon indépendante par la "Climate Bonds Initiative". Elles doivent financer des activités définies par la "Climate Bond Taxonomy", et respecter les critères des "Climate Bonds Standards". L'ETF a obtenu le label Greenfin, créé fin 2015 par le ministère français de la Transition Ecologique et Solidaire pour garantir la qualité verte des fonds d'investissements. Cet ETF est emblématique de l'engagement de Lyxor en faveur de la transition énergétique, encore renforcé à travers le lancement récent du premier écosystème d'ETF Climat conçus pour répondre aux nouvelles normes de la Commission Européenne et répondant aux ambitions de l'Accord de Paris en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, Lyxor est convaincu que la performance d'une entreprise ne repose pas uniquement sur ses seules performances financières, LYXOR attend aujourd'hui des entreprises dans lesquelles elle investit qu'elles prennent en compte, et soient transparentes, sur les enjeux extra-financiers auxquels elles doivent faire face. Cette prise en compte de ces questions environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance, est profitable à la performance à long terme des entreprises et donc dans l'intérêt à long terme des investisseurs.

Afin de promouvoir les meilleures pratiques en la matière, LYXOR a ainsi défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes :

- Un engagement spécifique aux assemblées générales En tant que représentant des OPC actionnaires qu'elle gère, LYXOR s'engage à exercer les droits de vote attachés aux actions

détenues par ses OPC afin de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Pour se faire, LYXOR usera de son influence en amont des assemblées générales, afin d'initier un dialogue constructif avec les entreprises et ainsi enrichir le travail d'analyse effectué en interne par LYXOR. Il est rappelé qu'étant donné la classe d'actifs des fonds concernés par ce Code de Transparence, il n'est pas possible de voter aux Assemblées Générales des émetteurs

- Un engagement sur les sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de LYXOR. Discuter avec les entreprises afin de comprendre comment est-ce qu'elles gèrent les risques extra financiers et comment est-ce qu'elles se saisissent des opportunités afférentes est primordial. L'objectif de LYXOR sur ce type d'engagement est de collaborer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de responsabilité sociale.
- Un engagement en faveur du climat Les politiques internationales se sont réellement emparées du sujet climatique lors de la COP 21 en adoptant l'Accord de Paris (2015), qui a permis de définir les ambitions en matière de changement climatique au niveau international : maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2° et maximiser les efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°. Une fois le cadre défini, il est essentiel que chacun à son niveau se saisisse du sujet et fasse évoluer les pratiques. LYXOR a ainsi décidé de se concentrer sur la question du changement climatique, représentant résolument l'un des défis majeurs du 21ème siècle et a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?

L'indice **Solactive Green Bond EUR USD IG Index** suivi par les fonds de ce code de transparence est calculé par Solactive qui utilise les données Sustainalytics dans leur construction.

LYXOR a en outre établi un certain nombre de partenariats afin d'avoir accès à de la recherche extra financière, et produire différents types de reportings :

- LYXOR utilise les services d'un proxy voting advisor (**ISS**) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- LYXOR utilise les services de **Sustainalytics** pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- LYXOR utilise la recherche ESG de **MSCI** comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds (rapports ESG et rapports d'impact).
- LYXOR utilise la recherche ESG de **Trucost** comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- LYXOR utilise les services et les compétences de **VIGEO Eiris** afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Fournisseurs d'indices, conseillers en indices (**CBI, Equileap, Solactive, MSCI, RobecoSAM...**)

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse ainsi que sur des procédures de diligence.

Ces ressources externes sont entre autres utilisées par LYXOR afin de développer des solutions innovantes qui intègrent les questions ESG dans les processus de prise de décision, afin d'obtenir un reporting extra-financier et climatique des solutions d'investissement de LYXOR. LYXOR utilise également certaines de ces ressources pour ses activités de vote et intègre les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'engagement.

Par ailleurs, dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, LYXOR utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données :

- LYXOR utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.
- LYXOR utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Enfin, Lyxor met en œuvre des moyens internes tels que détaillés en sections 2.5 et 2.6.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

LYXOR a décidé de mettre en place un partenariat avec la "*Climate Bonds Initiative*" (CBI), l'un des acteurs majeurs du marché des obligations vertes afin de profiter de sa connaissance et de son processus robuste dans la sélection des actifs.

Les critères de l'indice développés en partenariat avec LYXOR sont rigoureux : l'univers des obligations éligibles est limité aux obligations vertes labellisées sélectionnées par la "*Climate Bonds Initiative*" qui est une organisation à but non lucratif axée vers l'investisseur visant à promouvoir les investissements à grande échelle destinés à développer une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique (vous obtiendrez davantage d'informations sur le site Internet : <http://www.climatebonds.net/>).

a. Principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse GREENFIN:

Le label GREENFIN développé par le ministère de l'environnement² a introduit un cahier des charges exigeant, comprenant un référentiel définissant les critères auxquels une catégorie de fonds doit satisfaire pour être labellisé.

Afin de se conformer aux exigences du label Transition énergétique et écologique pour le climat (label GREENFIN), LYXOR a rajouté des exigences spécifiques qui sont analysées et suivies en interne :

- Minimum de 75% d'obligations vertes validées par la Taxonomie du label GREENFIN dans le portefeuille,

² <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-transition-energetique-et-ecologique-climat>

- Analyse et exclusion des Green Bond finançant les activités exclues par le Label,
- Application d'une surveillance / exclusion ESG sur les projets de financement obligatoire fortement controversés,
- Application d'une exclusion sur la liste LYXOR Défense (sociétés actives dans le domaine des armes controversées).

Ce label garantit que les fonds d'investissement ainsi labellisés sont engagés dans le financement de l'économie verte et de la transition écologique et énergétique. Outre le respect des Green Bond Principles, le label GREENFIN exige le calcul de la « part verte » des obligations, une exclusion totale de certaines activités (comme le nucléaire ou les combustibles fossiles) et un suivi des controverses ESG pouvant toucher les projets financés. Il demande également une analyse de l'impact environnemental de ces projets.

b. Exclusion sectorielle et/ou normative :

- Une exclusion « socle » est appliquée de manière systématique aux actifs de ces portefeuilles, celle-ci comprend l'exclusion des sociétés actives dans les armements controversés, ainsi que de projet finançant des activités exclus (ensemble de la filière nucléaire, l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles, etc.).
- Toutes les obligations d'état et assimilées sont passées au crible des "Sanctions internationales" des nations unies.
- Les obligations d'entreprises sont analysées par rapport à leur Conformité aux 10 principes du pacte mondial des nations unies.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le LYXOR ETF Green Bond a comme objectif de répliquer l'indice Solactive Green Bond EUR USD IG SOLGREEN. Cet indice est investi en obligations vertes qui sont des titres obligataires dont le produit de l'émission est dédié aux projets ayant un impact positif sur l'environnement cf question 3.3.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

La méthodologie d'indices des fonds couverts par ce Code de Transparence se base sur les critères développés par la Climate Bonds Initiative, celle-ci a développé et adopté l'ensemble de critères suivants pour définir les obligations vertes éligibles pour entrer dans la composition de l'Indice.

- Obligations sur le thème de l'environnement (auto labellisées) :** afin que des obligations vertes soient éligibles, leurs émetteurs doivent avoir publiquement revendiqué des bien faits environnementaux de par leur appellation. Les appellations éligibles incluent, les termes (vert, sensibilité climat, climat, environnement, carbone durabilité et « ESG » (environnement, société et gouvernance)). Pour que cette appellation ou description soit valide, l'émetteur doit y avoir recours dans un document public (communiqué de presse, déclaration, prospectus obligataire ou documents d'offre de l'obligation).
- Structures obligataires éligibles,** y compris : - Structures adossées à des actifs ou obligations « à usage spécifique des produits », dont les fonds levés au moment du placement de l'obligation sont spécialement destinés à financer des projets écologiques éligibles ; et - Structures adossées à des actifs étant :

- a) Des obligations projet, éligibles à condition d'être adossées à un projet écologique et que les produits du placement obligataire servent uniquement à financer le même projet ;
 - b) Obligations titrisées, éligibles à condition que les produits financent des projets ou des actifs écologiques.
- iii) **Utilisation des financements** : les émetteurs s'engagent à utiliser la totalité des fonds levés au moment du placement de l'obligation (nets de toute commission de placement) pour financer des projets ou des actifs écologiques éligibles. Par exemple, les obligations dont plus de 5 % des produits financent des « besoins généraux de l'entreprise » ou des projets non définis comme écologiques, ou les obligations dont les produits doivent être répartis entre plusieurs projets (par exemple une obligation ESG finançant séparément des projets sociaux et d'autres à visée écologique) ne sont pas éligibles être inclus dans l'indice.
- iv) **Correspondance avec la « Taxonomie des obligations climat »** : les produits d'une obligation verte éligible doivent servir à financer des actifs ou des projets écologiques éligibles liés en règle générale aux secteurs suivants (selon la définition de la Taxonomie des obligations climat) : - Énergies renouvelables et alternatives - Efficacité énergétique - Transports à faibles émissions de carbone - Gestion durable de l'eau - Déchets, recyclage et pollution - Agriculture et sylviculture durables - Infrastructures résilientes au climat et adaptation au changement climatique Comme expliqué en détail dans la Taxonomie des obligations climat, il se peut que certaines activités des secteurs ci-dessus (notamment les économies d'énergie dans les activités d'extraction d'énergies fossiles, dans la catégorie de l'efficacité énergétique, ou l'enfouissement sans captage des gaz de décharge, dans la catégorie déchets) et leurs obligations soient inéligibles à la composition de l'Indice.

Le détail de la méthodologie de l'indice est disponible ici :

<https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA2514>

Vous pouvez également retrouver plus d'information sur ce fonds, dans la partie dédiée au fonds ETF green Bond sur le site LYXOR ETF :

<https://www.lyxoretf.com>

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

a. Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs

Fonds	Indice répliqué	Rebalancement	Révision de l'indice
Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF	Solactive Green Bond EUR USD IG Index	Mensuel	Mensuelle

b. Etude et suivi des controverses :

LYXOR utilise les services d'un prestataire externe afin de fournir des évaluations sur les possibles controverses concernant l'impact environnemental, social et / ou de gouvernance des projets financés par les obligations vertes en portefeuille.

Ce service d'alertes sur les controverses basé sur la veille de multiples sources (médias, ONG, syndicats, etc.) permet à l'équipe ISR de LYXOR d'identifier ces possibles controverses sur les projets financés ce qui peut impacter directement la composition du portefeuille.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les véhicules d'investissement de type ETF reproduisent la performance de leurs indices de référence qui est calculé par Solactive.

Le **Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF** est un ETF qui cherche à reproduire la performance de l'indice Solactive Green Bond EUR USD IG libellé en euros, afin d'offrir une exposition au marché des obligations vertes. Cet indice est représentatif de la performance des obligations vertes émises par des entités Investment grade et libellées en euro et en dollar américain. L'émission des obligations vertes a pour but de financer des projets ayant des effets positifs sur l'environnement.

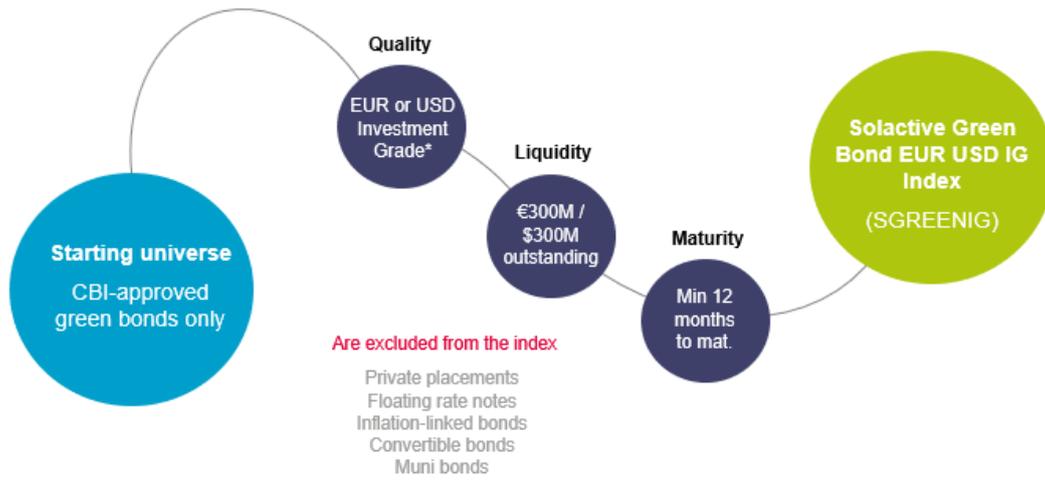
Pour pouvoir être incluse dans l'Indice, une obligation doit être considérée comme « obligation verte » par la Climate Bonds Initiative et répondre à des critères spécifiques liés à la taille de l'émission de l'obligation (encours minimum de 300 millions), à l'échéance (d'au moins un an), à leur notation (seules les obligations notées « investment grade » sont éligibles) et à la devise de libellé (seules les obligations libellées en EUR et en USD sont éligibles).

L'intégration des enjeux ESG (principalement liée au domaine environnement) découle ici de la sélection en amont des projets financés, qui permettent à LYXOR de financer des entreprises qui par le biais d'émissions d'obligations vertes, propose des solutions qui contribuent à la transition écologique mais aussi limitent leur propre impact sur l'environnement.

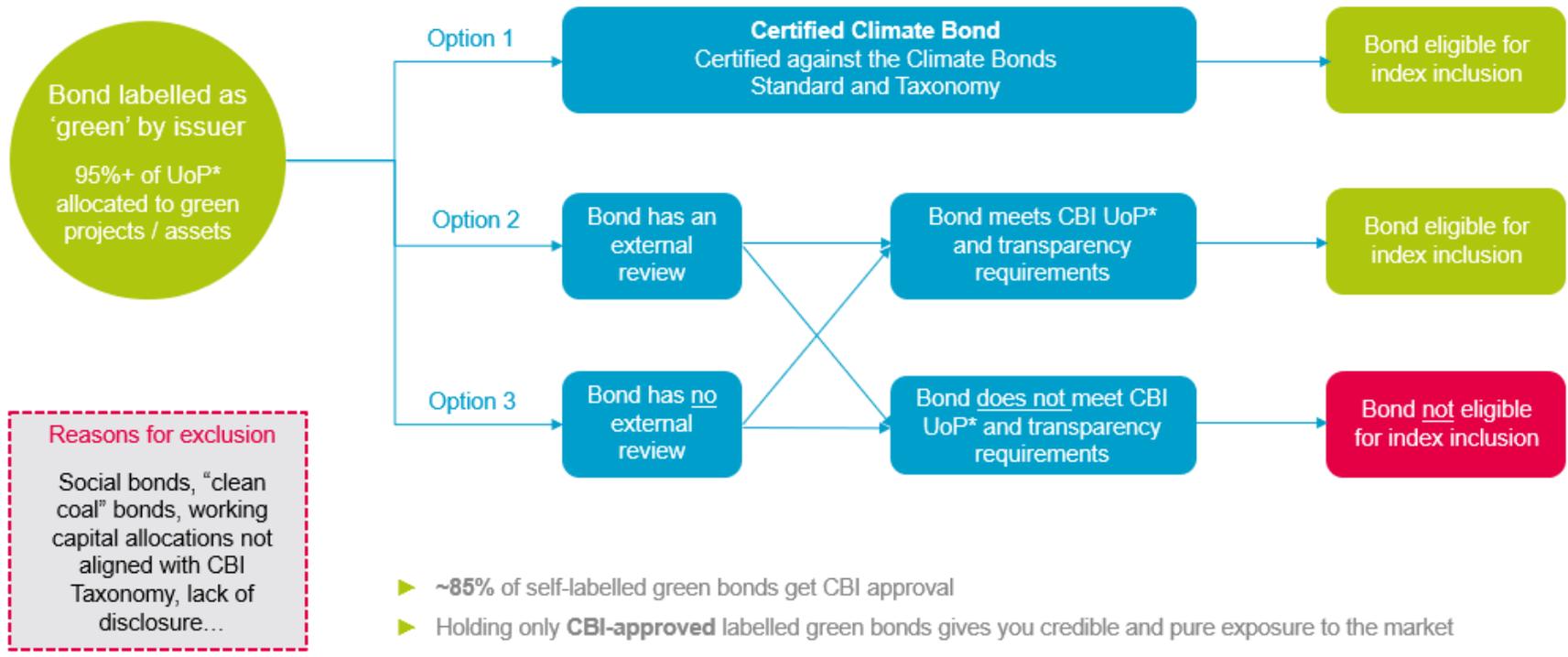
Les étapes de sélection des obligations vertes par la "Climate Bond Initiative" ont été explicitées dans le point 3.5.

Le **Lyxor Green Bond indiciel** est un fonds nourricier du fonds **Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF**. Son objectif de gestion est identique à l'objectif de gestion du fonds maître décrit ci-dessus.

La méthodologie peut être décrite de la façon suivante :



Le processus d'inclusion d'une obligation dans l'indice peut se résumer de la façon suivante :



Source: Climate Bonds Initiative, Solactive. *UoP = Use-of-Proceeds.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? L'émission des obligations vertes a pour but de financer des projets ayant des effets positifs sur l'environnement. Le financement de ces projets à travers le fonds permet de prendre en compte des critères de changement climatique en lien avec les thématiques décrites dans le point 3.5 :

- Énergies renouvelables et alternatives
- Efficacité énergétique
- Transports à faibles émissions de carbone
- Gestion durable de l'eau
- Déchets, recyclage et pollution
- Agriculture et sylviculture durables
- Infrastructures résilientes au climat et adaptation au changement climatique

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

En matière d'évaluation des risques ESG, les émetteurs de ces fonds ne font pas l'objet d'une analyse ESG, ce sont plutôt les projets financés par les obligations vertes qui sont analysés au regard des principes fondamentaux de la méthodologie d'analyse Greenfin (Cf question 3.3).

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

En date du 23/03/2021, un filtre de gouvernance a été ajouté au processus de gestion pour exclure les émetteurs en violation des principes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les émetteurs souverains qui font face des sanctions de l'ONU³.

Vous trouverez ici plus d'informations sur ce changement méthodologique :

<https://www.solactive.com/methodology-change-solactive-green-bond-indices-effective-date-23-03-2021/>

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les Fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les différents ETFs du présent code de transparence ne concluront pas de transactions de prêt et d'emprunt, de titres, de prises en pension, de mises en pension, ni de transactions de vente-rachat de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds utilise des Swap Forex / Forward Forex pour la classe de part couverte en change (en EUR). Pour la gestion de taux, l'utilisation de dérivés ne répond pas à une logique d'investissement mais à un objectif technique. Le fonds n'a pas utilisé depuis sa création de

³ ONU: Organisation des Nations Unies

future taux afin d'ajuster son exposition taux par rapport à l'indice mais peut avoir recours à cela de façon provisoire.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

(i) Contrôles au niveau des indices

Les fonds visés par ce Code de Transparence sont des ETFs, ceux-ci répliquant chacun un indice développé par un fournisseur d'indice, i.e. Solactive.

Le fournisseur d'indice et de données ESG (Solactive et Sustainalytics respectivement) s'assurent de la bonne application de la méthodologie d'indice, tel que décrite en 4.1 (règles de construction, stratégie d'intégration ESG...). Ils vérifient a posteriori que la composition finale de l'indice est conforme aux contraintes ESG, en particulier la sélection d'obligations vertes conformes à la taxonomie du Climate Bond Initiative.

Solactive et Sustainalytics sont des entités régulées selon la directive European Union Benchmark Regulation (EU BMR). A ce titre, elles doivent s'assurer de la qualité de la prestation de calcul grâce à un dispositif de contrôle adapté.

(ii) Contrôles au niveau des fonds

Comme indiqué dans les documents réglementaires, le fonds Lyxor Green Bond (DR) UCITS ETF utilise la réplication physique afin d'assurer le suivi de son indice de référence. Cette méthode consiste à investir directement dans toutes ou parties des composantes de l'indice. Lorsque LYXOR estime que la réplication totale n'est pas possible ou pas efficiente, LYXOR applique une méthode de réplication par échantillonnage, qui consiste à investir dans un sous-ensemble de l'indice (au niveau émetteurs), tout en réduisant la tracking-error anticipée en reproduisant les principales caractéristiques de l'indice (duration, secteurs). Les fonds du présent Code de Transparence utilisent la réplication par échantillonnage.

L'équipe LYXOR RISK s'assure de la cohérence entre l'indice reçu via le fournisseur d'indice et les investissements réellement réalisés par l'équipe de Gestion, en réalisant un contrôle notamment de la Tracking Error, des poids du fonds relativement à son indice et en s'assurant que les émetteurs des positions des fonds font bien partie de la composition de l'indice répliqué.

(iii) Contrôles au niveau de la politique de vote

Il est rappelé qu'étant donné la classe d'actifs des fonds concernés par ce Code de Transparence, il n'est pas possible de voter aux Assemblées Générales des émetteurs.

Un comité de gouvernance semestriel supervise la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement de LYXOR. Ce comité est composé des membres suivants : Secrétaire Général, Responsables des Investissements (CIO), Responsable du département Solutions d'Épargne, Responsable des Affaires Juridiques, Responsable de la Conformité (RCCI), Responsable de l'Investissement Socialement Responsable, Analyste ISR.

Le comité intervient concernant les points suivants :

- Évolution de la politique de vote,
- Évolution du champ d'application de la politique de vote,
- Évolution de la politique d'engagement,
- Potentiels conflits d'intérêts.

En interne, un suivi et une update du scope de vote est réalisé par l'équipe ISR trimestriellement afin d'ajuster les entreprises qui entrent et sortent du scope. Cette liste est dès lors envoyée à ISS, le proxy advisor de LYXOR.

LYXOR assure également ex-post de la qualité de la prestation fournie par son proxy advisor. Lyxor échange régulièrement avec les prestataires, relativement aux données, aux méthodes, aux définitions qui permettent de s'assurer que nous avons la pleine compréhension des métriques et que le prestataire est toujours dans la capacité de les expliquer. De plus, LYXOR demande autant que possible aux prestataires des remontées de statistiques sur la qualité de leur service (disponibilité de leur plate-forme, respect du calendrier de mise à disposition de la recherche, ...).

En complément, dans le cadre de notre prestation de service de proxy voting – ISS – au-delà de la due-diligence initiale ainsi que des remontées de KPI de la part du prestataire, LYXOR a mis en place deux contrôles de supervision permanente trimestriels :

- L'un afin de s'assurer que les conseils fournis sont bien en ligne avec la politique de vote de Lyxor, sur l'ensemble des thématiques que celle-ci couvre ;
- Le second afin de vérifier que les votes ont bien été enregistrés dans les délais. Dans la pratique, un analyste ISR dédié vérifie pour chaque type de résolution la bonne application par ISS de la politique de vote de LYXOR et s'assure que les votes ont bien été enregistrés à une date antérieure à la deadline définie par le dépositaire. Le manager de l'équipe ISR réalise ensuite un contrôle « managérial » dans l'outil GPS (Global Permanente Supervision) qui est sous la responsabilité du RCCN1 (Responsable de la Coordination du Contrôle de Niveau 1), avec un contrôle de second niveau réalisé par le RCCI.

En outre, les activités de vote et engagement sont disponibles dans un site intranet interne (LYXOPS).

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Le Reporting ESG & Climat des portefeuilles (disponible mensuellement sur le site LYXOR ETF) permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises

et gouvernements) en portefeuille. Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci.

- Risques ESG

La notation ESG mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liées aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. LYXOR réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet. Les rapports incluent une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous thèmes (cf exemple ci-dessous).

Note	Portefeuille	Euro Government Bond
Note	A	A
ESG ajustée du Secteur	6.8	6.0
ESG Note Absolue	5.9	6.6
Environnement	6.4	4.2
Social	5.8	7.8
Gouvernance	5.7	7.1

- Controverses ESG

LYXOR reporte l'exposition de ses portefeuilles à des entreprises faisant l'objet de controverses (selon leur degré de sévérité) liées au respect des normes internationales. Cette analyse des controverses est basée sur quatre facteurs :

- Type d'enjeux ESG impactés.
- Évaluation de la sévérité de la controverse (définie par la nature et l'ampleur de l'impact).
- Son statut (si la controverse est en cours ou terminée).
- Type de controverse (i.e. si la controverse représente un problème structurel dans l'entreprise et s'il y a des preuves de manquements profonds ou au contraire non structurel ce qui signifie que le problème semble être un accident).

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

- (i) Indicateurs pour l'ensemble des fonds LYXOR

En complément de cette notation décrite en 6.1, et au regard de la communication de LYXOR sur la prise en compte du risque Climatique et la contribution des portefeuilles à la transition énergétique et écologique, LYXOR a décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau de chaque fonds de sa gamme :

- Empreinte carbone du portefeuille : la mesure des émissions de gaz à effet de serre résultant des investissements permet de donner une indication des émissions financées

	Portefeuille	MSCI World
Emissions Carbone tons CO2e/\$M investis	32.0	51.9
Intensité Carbone tons CO2e/\$M CA	65.9	151.9
Intensité Carbone pondérée tons CO2e/\$M CA	77.1	140.1

- Exposition des fonds aux risques de transition, et plus spécifiquement aux actifs échoués. LYXOR présente :
 - La part de réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont l'investisseur serait responsable selon son investissement dans le portefeuille
 - Les émissions potentielles associées à ces réserves d'énergies fossiles, et plus particulièrement celles ayant un impact élevé (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste)

Poids des émetteurs détenant des réserves fossiles (*)			Basé sur un investissement de : \$1,000,000		
	Portefeuille	MSCI World		Portefeuille	MSCI World
Toutes Réserves	0.0%	5.9%	Charbon thermique (Tons)	0	85
Charbon	0.0%	2.5%	Gaz (MMBOE)	0.0000	0.0007
Gaz Naturel	0.0%	4.1%	Pétrole (MMBOE)	0.0000	0.0011
Pétrole	0.0%	3.9%			

Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles (tCO2e/ \$M investis)			Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (tCO2e/ \$M investis)		
	Portefeuille	MSCI World		Portefeuille	MSCI World
Charbon métallurgique	0.0	207.9	Charbon	0.0	154.6
Charbon	0.0	154.6	Sable bitumineux	0.0	208.3
Pétrole	0.0	549.1	Huile de schiste ou gaz de schiste	0.0	78.6
Gaz	0.0	206.4	Somme des réserves à fort impact	0.0	441.5
Total	0.0	1 145.7	Autre	0.0	704.2

- Evaluation des efforts des émetteurs relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources énergétiques plus propres, gestion de la consommation d'énergie, efficacité opérationnelle, objectifs de réduction des émissions carbone)
- Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales, c'est à dire la proportion des « activités vertes » qui correspond au pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiment vert, etc.). Cette part verte permet à LYXOR de mesurer dans ses fonds la part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique et qui sont donc susceptibles de bénéficier d'une transition bas-carbone

Poids des émetteurs du portefeuille noté en Carbone ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre		
	Portefeuille	MSCI World
[1-19.9%]	11.8%	22.4%
[20-49.9%]	6.6%	6.7%
[50-100%]	1.3%	1.8%

Poids des émetteurs du portefeuille noté en Carbone offrant des solutions technologiques propres		
Theme	Portefeuille	MSCI World
Énergie alternative	9.5%	11.5%
Efficacité énergétique	14.4%	28.4%
Bâtiment vert	2.5%	2.6%
Prévention de la pollution	4.8%	5.3%
Eau durable	3.0%	4.8%
Agriculture durable	1.2%	0.4%

- Mix énergétique des énergéticiens dans le portefeuille. Il est estimé pour chaque entreprise en prenant le ratio entre le volume de production d'énergie par type de combustible (déclaré ou estimé) et le volume total de production d'énergie

	Portefeuille	MSCI World
Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	3.0%	5.0%

- L'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD, c'est-à-dire la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit de poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

(ii) Indicateurs spécifiques aux fonds de ce Code de Transparence utilisant la réplique physique ayant obtenu le label Greenfin

a. Indicateurs sélectionnés

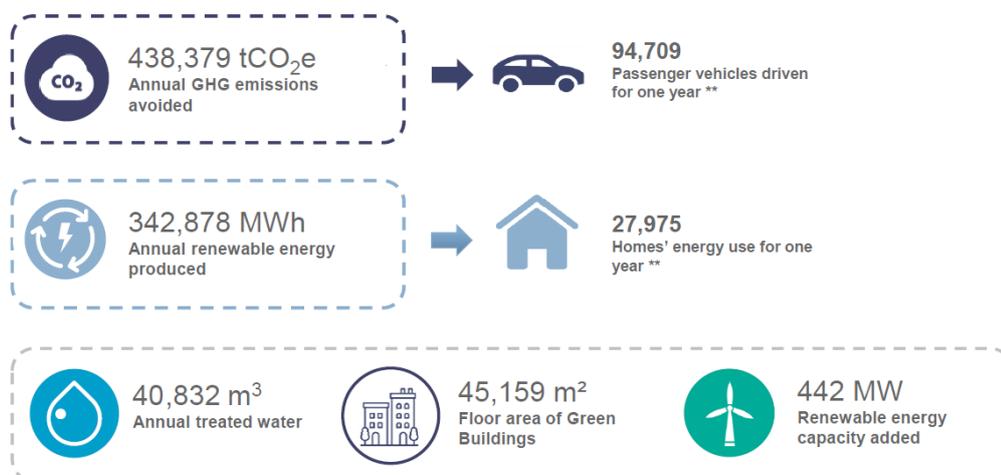
Le fonds mesure la contribution effective de ses investissements à la transition énergétique et écologique, dans les domaines suivants :

- Changement climatique
- Eau
- Ressources naturelles
- Biodiversité

5 indicateurs d'impact ont été choisis pour le rapport d'impact :

- volume d'énergie renouvelable (MWh),
- capacité installée d'énergie renouvelable (MW),

- volume d'eau usée traitée (m³),
- surface de green buildings (m²) et émissions de CO₂ évitées (tCO₂e)



b. Source et méthodes de calcul

L'équipe ISR de LYXOR est en charge de générer les rapports d'impact, sur la base des indicateurs décrits ci-dessus récupérés directement sur la documentation des projets financés par chacune des obligations vertes constituant le fonds.

Certains émetteurs reportent par pool de projets ou par projets sans différencier entre financement/refinancement, il est donc parfois difficile d'isoler l'impact d'une seule obligation verte. Si les indicateurs sont publiés par obligation dans le rapport d'impact, ils sont systématiquement pris tels qu'ils sont.

Dans le cas où indicateurs sont publiés pour plusieurs obligations en même temps : l'équipe ISR isole les montants en s'aidant des montants alloués à l'obligation en question par rapport au total des montants alloués.

Pour plus d'informations méthodologiques, merci de consulter la section méthodologie du rapport d'impact du fonds : <https://www.lyxoretf.fr>

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

- (i) Organisation des équipes LYXOR de services à la clientèle

Les fonctions du gestionnaire des relations avec la clientèle (CRM FNB) comprennent, sans s'y limiter :

Lyxor met l'accent sur les caractéristiques spécifiques de chaque client et, à ce titre, nomme des représentants pour répondre aux besoins individuels et fournir le niveau de service requis.

- Gérer les relations avec tous les clients Lyxor. Effectuer un suivi spécial des clients clés en collaboration avec l'équipe commerciale Servir d'interface entre les clients et toutes les équipes internes impliquées dans la relation (responsables, équipe de conformité, équipe juridique, ingénierie, opérations) ;

- Répondre aux demandes des clients et faciliter l'accès aux informations de performance des fonds Lyxor Coordonner et organiser les visites des investisseurs sur place ;

L'équipe ETF Client Relationship Manager (CRM) travaille avec les équipes commerciales et se compose de 10 employés.

Cette équipe opère dans les villes suivantes : Paris (France), Londres (Royaume-Uni), Francfort (Allemagne), Zurich (Suisse), Milan (Italie), Madrid (Espagne), Hong Kong (Chine).

(ii) Liste des rapports et informations disponibles en lien avec l'ESG

- Le profil de gestion et l'approche ESG des divers fonds thématiques sont mentionnés dans les prospectus des fonds, disponibles sur le site Internet de LYXOR ETF : <http://www.LYXORetf.fr/fr/instit/produits/recherche>
- Les Factsheets ESG (évaluation ESG & Climat, dont empreinte carbone) et Factsheets financières (performances, volatilités, tracking error etc...) de l'ensemble des ETFs sont disponibles mensuellement sur le site Web LYXOR ETF des fonds respectifs
- Les inventaires des ETFs sont disponibles quotidiennement (avec un délai au minimum de 48h) sur le site Web LYXOR ETF
- Sur demande, LYXOR peut envoyer l'évaluation ESG & Climat d'un portefeuille particulier
- LYXOR répond régulièrement à des questionnaires Due Diligence envoyés par ses clients (investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs...)
- Rapport 173 relatif à la loi de transition énergétique et de la croissance verte : Conformément aux dispositions de l'Article 173 de la loi de transition énergétique et de la croissance verte, le rapport annuel des fonds permet aux investisseurs d'être informés sur les critères ESG pris en compte dans le processus d'investissement.
- La politique ISR de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR : <https://www.lyxor.com/investissement-socialement-responsable>
- La politique Climat de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR : <https://www.lyxor.com/lyxor-politique-climat-2020-fr>
- Le rapport Climat de LYXOR est disponible sur le site Web de LYXOR (conforme aux recommandations TCFD et à l'article 173 de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte) : <https://www.lyxor.com/article-173-et-tcf>
- Le rapport de LYXOR sur la transparence de ses activités en lien avec les PRI est disponible sur le site Web de UN PRI : [Reporting PRI](#)
- La politique de vote de LYXOR, revue chaque année, ainsi que les rapports liés à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement sont disponibles sur le site Web de LYXOR (voir 6.4)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.

Il est rappelé qu'étant donné la classe d'actifs des fonds concernés par ce Code de Transparence, il n'est pas possible de voter aux Assemblées Générales des émetteurs.

Notre politique de dialogue et de vote est globale et s'applique à l'ensemble des fonds LYXOR inclus dans le périmètre de vote.

La politique de vote de LYXOR, revue chaque année, ainsi que les rapports liés à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement sont disponibles sur le site Web de LYXOR aux liens suivants :

- Politique de vote 2021 pour LYXOR Asset Management : <https://www.lyxor.com/politique-de-vote-et-dengagement-lam-2021>
- Rapport sur l'exercice des droits de vote et les activités d'engagement de LYXOR Asset Management pour 2020 : <https://www.lyxor.com/fr-rapport-de-vote-et-dengagement-2020-lam>
- Détail des votes 2020 de LYXOR Asset Management : <https://www.lyxor.com/en/voting-details-2020-lam>
- Politique de vote 2021 pour LYXOR International Asset Management : <https://www.lyxor.com/politique-de-vote-et-dengagement-liam-2021>
- Rapport sur l'exercice des droits de vote et les activités d'engagement de LYXOR International Asset Management pour 2020 : <https://www.lyxor.com/fr-rapport-de-vote-et-dengagement-2020-liam>
- Détail des votes 2020 de LYXOR International Asset Management : <https://www.lyxor.com/en/voting-details-2020-liam>

NOTICE

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.